



## EN BREF

### PAGE 1

**LES TITRES À REVENU FIXE**  
Un rôle stabilisateur dans votre portefeuille d'investissement

### PAGE 2

**LES AVANTAGES DES NOUVEAUX PORTEFEUILLES DIAPASON**

### PAGE 3

**Le REER et le CELI**  
Faites-les travailler pour vous !

### PAGE 4

**Le vote, un outil de communication avec les sociétés**

## LES TITRES À REVENU FIXE

# Un rôle stabilisateur dans votre portefeuille d'investissement

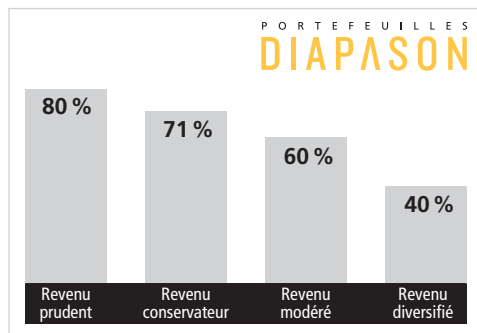
Quel que soit le Portefeuille Diapason ou SociéTerre que vous détenez, celui-ci contient une portion de titres à revenu fixe dont le rôle principal est de générer du revenu et de stabiliser les rendements de votre portefeuille. Les titres à revenu fixe d'un portefeuille d'investissement sont principalement constitués d'obligations, c'est-à-dire d'emprunts réalisés par des gouvernements ou des entreprises.

### Une portion plus ou moins grande selon chaque portefeuille

Le poids des titres à revenu fixe dans votre portefeuille varie selon votre profil de risque et vos objectifs financiers.

Le diagramme ci-dessous illustre la portion de titres à revenu fixe présente dans les différents Portefeuilles Diapason Revenu.

### Portion de titres à revenu fixe\* dans les Portefeuilles Diapason Revenu



\*Répartition d'actif cible

### Les obligations en tant que titres à revenu fixe

Lorsque vous investissez dans une obligation, vous prêtez de l'argent à un émetteur (gouvernement ou entreprise) qui s'engage, en retour, à vous verser des intérêts et à vous rembourser la somme investie à l'échéance.



➤ Une obligation est une reconnaissance de dette.

En prêtant de l'argent à un gouvernement ou à une entreprise, celui-ci s'engage en retour à :

- vous verser des intérêts ; et
- vous rembourser la somme investie à l'échéance.

➤ (suite à la page suivante)

## Les Rendez-vous WebFinance\$

### VOUS CHERCHEZ LES MEILLEURES ASTUCES POUR VOS FINANCES PERSONNELLES ?

Les Rendez-vous WebFinances vous proposent une série de webinaires où des experts de Desjardins discuteront en direct de finances personnelles. Une façon simple de vous informer, recevoir des conseils financiers et trouver les réponses à vos questions !

Inscrivez-vous gratuitement à : [desjardins.com/rdv-webfinances](http://desjardins.com/rdv-webfinances)

**BONNE ANNÉE, À VOUS ET AUX VÔTRES !**

Puissiez-vous réaliser en 2014 ce qui vous tient le plus à cœur !

# 2014



**Desjardins**  
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

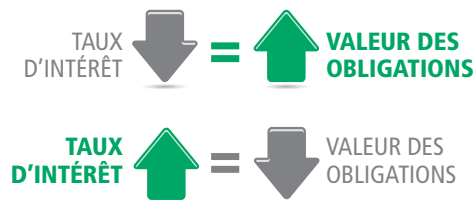
Coopérer pour créer l'avenir

Pour toute question sur vos placements ou tout article de ce numéro, consultez votre conseiller Desjardins et, en tout temps, visitez [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com).

› (suite de la page précédente)

## Taux obligataires et valeur des obligations

Les taux obligataires, c'est-à-dire les taux d'intérêt qui s'appliquent aux obligations, suivent la conjoncture économique. Plus une économie est forte, plus les taux d'intérêt ont tendance à augmenter. Lorsque les perspectives de croissance économique sont faibles, le contraire a tendance à se produire. La valeur des obligations, quant à elle, évolue dans le sens inverse des taux d'intérêt : plus les taux d'intérêt ont tendance à baisser, plus la valeur des obligations augmente, et vice-versa.



Depuis le début des années 1980, les taux obligataires ont baissé, et ont permis aux détenteurs d'obligations d'obtenir d'importants rendements. Dans la conjoncture économique actuelle, les taux obligataires demeurent très bas, mais devraient éventuellement augmenter. Cela pourrait à terme conduire à des rendements plus modestes pour les obligations. Cependant, dans un portefeuille diversifié entre obligations et actions, la baisse des rendements des obligations devrait être compensée par les rendements plus élevés des actions.

## La diversification comme levier stratégique

Afin d'optimiser leurs rendements, les gestionnaires des Portefeuilles Diapason et SociéTerre privilégient une diversification stratégique entre les titres de croissance (actions) et les titres à revenu fixe (obligations).

En effet, les obligations peuvent offrir une protection dans un environnement économique à la baisse en obtenant de meilleurs rendements que les actions.

En plus de procurer une diversification des titres de votre portefeuille (titres de croissance versus titres à revenu fixe), les gestionnaires de votre Portefeuille Diapason ou SociéTerre privilégient une diversification stratégique parmi les différents types d'obligations, comme les obligations mondiales de sociétés, à haut rendement ou des marchés émergents, comportant différentes échéances. Ainsi, malgré les fluctuations des marchés, qui peuvent parfois survenir, vous profitez pleinement du potentiel des marchés grâce à la diversification optimale de votre Portefeuille Diapason ou SociéTerre. |

# PORTEFEUILLES DIAPASON

## LES AVANTAGES DES NOUVEAUX PORTEFEUILLES DIAPASON

Depuis le 18 octobre 2013, les Portefeuilles Diapason et Diapason Retraite détenus dans un régime enregistré<sup>1</sup> ont évolué pour mieux répondre à vos besoins.

### Une solution de placement adaptée à vos besoins

Les neuf nouveaux Portefeuilles Diapason proposent deux options pour atteindre vos objectifs de placement :

- **Quatre Portefeuilles Diapason Revenu** visant à générer des revenus tout en minimisant les variations de valeur de vos placements, en cas de baisse des marchés.
- **Cinq Portefeuilles Diapason Croissance** visant principalement à faire fructifier vos placements à plus long terme. Ils pourront enregistrer des hausses ou des baisses marquées, mais bénéficieront aussi d'un potentiel de rendement plus élevé.

Les Portefeuilles Diapason procurent également une diversification optimale de votre portefeuille, tout cela en un seul placement. De plus, la répartition des nouveaux Portefeuilles Diapason entre les différentes catégories d'actif est suivie quotidiennement et ajustée au besoin pour s'assurer qu'elle respecte en tout temps votre profil d'investisseur.

**Pour en savoir plus sur les nouveaux Portefeuilles Diapason ou sur les six nouveaux Fonds Desjardins, parlez-en à votre conseiller Desjardins.**

<sup>1</sup> REER, CELI, CRI, FERR, FRV, REEE

### La gestion de vos finances simplifiée

En choisissant d'investir dans un Portefeuille Diapason, vous avez accès à une foule d'outils, d'astuces et de conseils financiers pour vous aider à simplifier la gestion de vos finances et à réaliser vos projets. Vous pouvez atteindre vos objectifs financiers encore plus facilement, sans vous priver et à votre rythme, avec une mise de fonds initiale de 500 \$, ou 25 \$ minimum par versement périodique pour un total de 1 000 \$ ou plus la première année.

### Six nouveaux Fonds intégrés à l'offre

La gamme des Fonds Desjardins évolue avec la création de six nouveaux fonds intégrés aux nouveaux Portefeuilles Diapason afin de mieux répondre à vos besoins. Ces nouveaux Fonds Desjardins, disponibles également à la pièce, permettent de saisir de nouvelles occasions de marché et de diversifier davantage vos investissements.



PUBLICATIONS LÉGALES DISPONIBLES SUR  
FONDSDESJARDINS.COM

Le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds et les États financiers annuels audités des Fonds Desjardins au 30 septembre 2013, ainsi que le Rapport du comité d'examen indépendant aux porteurs de parts pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont disponibles sur le site [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com), sous la rubrique Centre d'information dans la section Publications légales et financières, ou encore, sur le site [sedar.com](http://sedar.com).

# ÉDUCATION FINANCIÈRE

PAR ANGELA IERMIERI / PLANIFICATRICE FINANCIÈRE MOUVEMENT DESJARDINS\*

## LE REER ET LE CELI

### Faites-les travailler pour vous !

C'est la saison du REER et du CELI ! Le REER et le CELI sont deux régimes d'épargne enregistrés très profitables, car ils vous permettent d'accumuler de l'argent à l'abri de l'impôt.

Mais savez-vous comment les faire travailler pour vous ? En voici un aperçu :

Si votre objectif est de...	VOUS POUVEZ OPTER POUR...	
	UN REER	UN CELI
– Préparer votre retraite	•	•
– Économiser pour l'achat d'une première maison <sup>1</sup>	•	•
– Retourner aux études pour une nouvelle carrière <sup>2</sup>	•	•
– Acheter une voiture		•
– Planifier un voyage		•
– Réaliser tout autre projet		•

EN FAIT, INVESTIR DANS UN CELI PEUT S'AVÉRER UN INTÉRESSANT COMPLÉMENT AU REER, CAR CES DEUX RÉGIMES POSSÈDENT DES CARACTÉRISTIQUES DIFFÉRENTES. EN VOICI LES GRANDES LIGNES.

	CARACTÉRISTIQUES DES DEUX RÉGIMES ENREGISTRÉS POUR 2014	
	REER	CELI
– Plafond de cotisation annuelle	18 % du revenu gagné – 23 820 \$ maximum en 2013 – 24 708 \$ maximum en 2014	– 5 500 \$ maximum depuis 2013 – 5 000 \$ maximum de 2009 à 2012
– Début des cotisations	Dès qu'un revenu gagné est déclaré	18 ans
– Droits de cotisation inutilisés	Report possible aux années suivantes	Report possible aux années suivantes. Les montants retirés dans l'année précédente s'ajoutent à la cotisation permise l'année suivante.
– Fiscalité	Revenus gagnés à l'abri de l'impôt jusqu'au retrait Cotisations déductibles d'impôt Retraits imposables	Revenus gagnés à l'abri de l'impôt Cotisations non déductibles Retraits non imposables
– Cotisation excédentaire	Au maximum 2 000 \$ de plus que la cotisation permise	Non permise
– Date limite de cotisation	3 mars 2014 (pour 2013)	Aucune
– Fin du régime	À 71 ans	Pas d'âge limite

Votre conseiller Desjardins peut vous aider à déterminer le régime enregistré qui répond le mieux à vos besoins. Vous pouvez cotiser à votre REER ou à votre CELI où vous voulez et quand vous voulez :

En vous rendant à votre Caisse Desjardins ou par téléphone au 1 800 CAISSES ;

@ Ou tout simplement en ligne, sur Accès D, en investissant un montant supplémentaire dans votre Portefeuille Diapason ou votre Portefeuille SociétéTerre pour contribuer au régime enregistré de votre choix.

<sup>1</sup> Vous pouvez retirer jusqu'à 25 000 \$ de vos REER pour une mise de fonds, dans le cadre du régime d'accèsion à la propriété (RAP). Ces retraits sont exempts d'impôt et le remboursement peut s'étaler sur 15 ans.

<sup>2</sup> Vous pouvez retirer jusqu'à 20 000 \$ de vos REER dans le cadre du régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Ces retraits sont exempts d'impôt et le remboursement peut s'étaler sur 10 ans.

\* Planificatrice financière et représentante en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

**FAITES TRAVAILLER VOTRE REER OU VOTRE CELI POUR VOUS. VOUS BÉNÉFICIEREZ AINSI D'ÉCONOMIES D'IMPÔT ET AUREZ LES MOYENS DE RÉALISER VOS PROJETS !**



## COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

QUIZ  
PAYANT  
REER-CELI

### 5 000 \$

EN REER OU EN CELI !

Répondez à la question du jour et accumulez des chances de gagner jusqu'à 5 000 \$ en cotisation REER ou CELI !

Pour participer, rendez-vous sur [reerceli.com/concours](http://reerceli.com/concours)

## DÉCOUVREZ LE NOUVEAU CALCULATEUR RETRAITE DESJARDINS !

Bien plus qu'un simulateur pour établir vos stratégies financières à la retraite, le calculateur retraite Desjardins vous offre une multitude de conseils et d'information pour vous aider à planifier les prochaines étapes de votre vie financière.

Planifiez votre retraite en toute simplicité !  
[desjardins.com/calculateur-retraite](http://desjardins.com/calculateur-retraite)

ISR


**INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**

## Le vote, un outil de communication avec les sociétés

PLUSIEURS FONDS DE PLACEMENT GÉRÉS PAR DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC. SONT COMPOSÉS, EN PARTIE OU ENTIÈREMENT, D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS.

Chaque année, à titre de gestionnaire de fonds, Desjardins Société de placement inc. exerce ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires des sociétés détenues dans les Fonds Desjardins. L'analyse de chaque proposition est effectuée avec rigueur, conformément à notre Politique des droits de vote.

Pour en connaître davantage sur les résultats de l'exercice des droits de vote des Fonds Desjardins, rendez-vous sur :

> [fondsdesjardins.com/isr](https://fondsdesjardins.com/isr)  
> Politique des droits de vote  
> Résultats des votes

### Vous pouvez faire une différence

Voter, c'est un exercice qui répond à une exigence réglementaire, mais c'est surtout une façon de suivre les sociétés et de transmettre nos insatisfactions afin d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

À titre d'investisseur, faire une différence commence par faire valoir ses opinions en exerçant son droit de vote. Vous nous octroyez ce droit en investissant dans les Fonds Desjardins, puisque nous vous représentons lors des assemblées des actionnaires.

Bilan de l'exercice des droits de vote entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013 :

- Plus de 1 000 assemblées d'actionnaires
- Plus de 12 000 propositions à caractère environnemental, social, ou de gouvernance, soumises par la direction ou des actionnaires
- Près de 82 % des votes enregistrés en faveur des propositions, 16 % contre<sup>1</sup>

Au cours de cette période, Desjardins Société de placement inc. a voté près d'une fois sur deux contre les propositions concernant la rémunération des dirigeants. Par exemple, nous nous opposons à l'utilisation des options d'achat d'actions afin de limiter les pratiques abusives de rémunération pouvant y être liées.

<sup>1</sup> 2 % des votes concernaient des propositions informatives ou incomplètes



### SUIVEZ LES PROGRÈS

Suivez l'évolution du dialogue avec les entreprises, un dialogue rendu possible grâce à votre investissement.



## DEUX SITES À VOTRE MESURE

### LE NOUVEAU FONDSDESJARDINS.COM

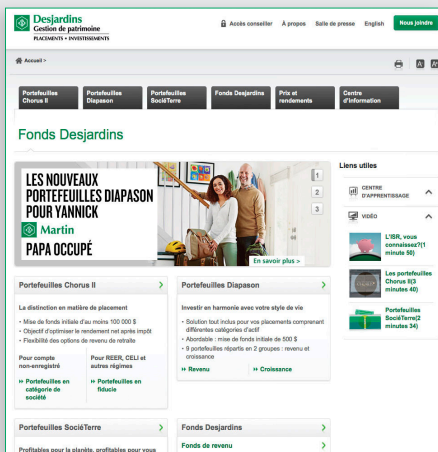
L'une des meilleures façons d'en savoir plus sur les rendements de votre portefeuille ou des fonds, est de visiter régulièrement le site [fondsdesjardins.com](https://fondsdesjardins.com). Depuis le 22 novembre 2013, celui-ci vous propose une toute nouvelle expérience de navigation et facilite l'accès à l'information dont vous avez besoin.

Si ce n'est déjà fait, prenez le temps de découvrir le nouveau site et de consulter les différents conseils et stratégies qui peuvent vous aider à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement.

### LE NOUVEAU DESJARDINS.COM

Le nouveau site [Desjardins.com](https://desjardins.com) se veut plus près de vous. C'est pourquoi il regroupe l'ensemble de l'offre de service du Mouvement Desjardins, en tenant d'abord compte de vos besoins et de l'expérience que vous recherchez en ligne. Il vous offre un accès immédiat à :

- tous nos produits de finances personnelles, incluant la Gestion de patrimoine
- nos solutions de financement et de gestion pour votre entreprise
- des outils pour en apprendre davantage sur le domaine financier et la coopération
- toute l'information utile sur le Mouvement Desjardins
- tous vos comptes Desjardins
- et bien plus !



Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits dont Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins, qui distribue les Fonds dans les caisses du Québec et de l'Ontario ainsi qu'au Centre financier Desjardins.